

# la **TRIBUNE**

**Des municipaux**

**JANVIER 2014**

**cgt**



**BONNE ANNEE**

**pour 2014**

**RECONQUERIR  
LA SECURITE  
SOCIALE**

**UN ENJEU DE  
SOCIETE**



LE MEDEF NOUVEAU EST ARRIVE'..!

**DOSSIER**

**DE GAULLE, créateur de la Sécu, FAUX !!!**

### Sommaire

Page 2 : Le mot du secrétaire

Page 3 : Lu dans la presse

Page 4 : Le mot du trésorier

Page 5 : Cotisations 2014

Pages 6 et 7 : Dossier  
De Gaulle créateur de la Sécu,  
FAUX!

Page 8 : La CNRACL

Page 9 : Bilan d'activités 2013

Page 10 : COS Ville de Lyon

Page 11 : LSR

Page 12 : IHS CGT Rhône :  
1914-1918 :  
Les fusillés pour l'exemple

## Père Noël, Père Janvier et Père Hollande...

C'est vers 1875, lors de débats très vifs à la Chambre des députés entre monarchistes, bonapartistes et républicains sur la future constitution de la 3<sup>ème</sup> République que l'expression *Trêve des confiseurs*, est apparue, imaginée par la presse satirique de l'époque.

Elle fit le bonheur des marchands de sucreries, de gâteaux et de friandises...

Elle est traditionnellement suivie à l'Assemblée Nationale, au Sénat ainsi que sur les marchés boursiers !

C'est le moment où le gavage des oies et des canards est alors perpétué par d'autres !

Encore aujourd'hui, dans ces périodes de fêtes on a l'espoir de recevoir de beaux cadeaux et, si l'on est un peu déçu, la possibilité d'espérer des jours meilleurs, dès le mois de janvier!

En 2013, on ne peut pas dire que les cadeaux de la Gauche, *puisque'il faut bien l'appeler par son nom*, nous aient vraiment fait rêver :

Baisse du pouvoir d'achat, prélèvements, impôts supplémentaires, cotisations retraites en hausse et demain augmentation de la TVA.

Mais surtout nous sommes nombreux à ressentir une très grande désillusion avec tant de promesses non tenues.

Nous n'avons pas été entendus, et il serait grand temps que cela change !

Ne sommes-nous pas les premiers à pouvoir revendiquer le port de ce fameux bonnet rouge ?

Le Président nous a annoncé une pause fiscale pour 2014 mais son premier ministre, dans la foulée, a reporté ce répit à 2015.

Si tous nos vœux ne sont pas exaucés, nous avons encore la possibilité cette année d'aller solliciter le Père Hollande !

Il nous les doit bien !

Un conseil pour 2014 méfiez-vous des monstres marins qui essayent de se faire passer pour des sirènes .

Bonne année et bonne santé à toutes et à tous.

Le secrétaire général



## Pour et contre

Jean-François Copé est contre la hausse de la TVA alors qu'il était pour du temps de Sarkozy. *A contrario*, François Hollande est pour la hausse qu'il dénonçait quand son prédécesseur la proposait. En somme, l'UMP est pour tout ce qui est contre le PS (et vice versa). Il paraît que l'on appelle ça le débat politique. ■

# 28 %

C'est l'évolution des prix pour le dixième le plus pauvre des ménages entre 1998 et 2012, contre 23,7 % pour le dixième le plus riche. Un écart dû au fait que les plus pauvres sont plus fréquemment locataires et consacrent une plus grande part de leurs dépenses à l'alimentation (tabac inclus), deux types de consommation dont les prix ont augmenté plus vite que la moyenne.

# 39,5

C'est, en heures, la durée habituelle hebdomadaire de travail des salariés français à temps complet, selon la Dares. Ce qui place la France au 21<sup>e</sup> rang sur les 27 pays européens. Mais si l'on inclut les temps partiels, les Français travaillent en moyenne 36,6 heures par semaine, soit plus que la moyenne européenne (36,4), les Allemands (34,6) ou encore les Anglais (36,2).

# 61,50 €

C'est le prix moyen d'une consultation chez les pédiatres, les gynécologues et les ophtalmologistes du secteur 2 dans les grandes villes, selon l'enquête réalisée par l'UFCV Choisir entre juillet 2012 et juin 2013. Soit plus du double du tarif de la Sécurité sociale. L'UFCV dénonce à cette occasion l'inefficacité totale des mesures gouvernementales pour limiter les dépassements d'honoraires.

# 45

**JOURS DE TRAVAIL PAR AN POUR PAYER LEURS DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES**

C'est la sous rémunération du travail qui a provoqué les crises économiques et sociales, dont l'un des aspects est la voracité des marchés financiers et des actionnaires. En 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 10 jours de travail par salarié dans les sociétés non financières. En 2012, ils en représentent 45 jours soit, 4,5 fois de plus. Ces chiffres sont moins dramatiques si on prend les dividendes versés nets de ceux perçus par les entreprises (dividendes nets). Mais là encore, la hausse est impressionnante. On passe de 6,4 jours en 1981 à 16,5 jours en 2012 pour le seul bénéfice des actionnaires.

**COMPTE VIRTUEL**  
Orange a fait une opération de communication pour annoncer le lancement d'un compte bancaire virtuel. En fait, des tas de gens en possèdent déjà un à l'insu de leur plein gré : on les appelle des pauvres. ■

## Dividendes L'envolée

Le montant des dividendes versés par les entreprises françaises cotées a été multiplié par sept entre 1992 et 2011. Ils atteignent au total 550 milliards d'euros, selon une étude de l'Institut français de gouvernement des entreprises (1). Secteurs les plus généreux : la finance (19 % du total) et l'énergie (16 %). Tous secteurs confondus, ce sont les entreprises géantes qui chouchoutent le plus leurs actionnaires. Aussi bien en volume (90 % du total des dividendes), qu'en proportion de leurs profits, utilisés pour plus du tiers à cette fin. Des pratiques accentuées depuis la crise de 2008. Les entreprises publiques ne sont pas en reste : elles distribuent en effet les montants de dividendes les plus élevés (255 millions d'euros en moyenne). ■ **COLINE EMMEL**

1. Voir « Vingt ans de distribution de dividendes en France 1992-2011 » ([www.ifge-online.org/ifge.20-ans-de-distribution-de-dividendes-en-france-1992-2011\\_public-fr-1-116.html](http://www.ifge-online.org/ifge.20-ans-de-distribution-de-dividendes-en-france-1992-2011_public-fr-1-116.html)).

## Le mot du trésorier

**C**omme chaque année je viens vous remercier, toutes et tous, qui restez fidèles à notre section de retraités.

Merci à vous qui continuez à faire confiance à la CGT, trop nombreux sont nos camarades qui ont déjà baissé les bras ou alors ne mesurent pas l'importance de continuer la lutte au-delà de la vie active.

Pour 2014 il a été décidé à l'Assemblée générale qui a suivi notre congrès de revaloriser les cotisations.

Nos finances sont toujours aussi saines et le supplément qui vous est demandé est très minime. Il s'échelonne de 0.50€ à 1.50 € tous les deux mois. (Voir le barème ci-contre)

Je vous rappelle que 2/3 des cotisations sont reversées aux instances nationales de la CGT.

L'autre tiers finance la fabrication et le routage de la tribune CGT des municipaux ainsi que les frais postaux destinés aux envois de nos publications et courriers d'information.

A bientôt de vous retrouver à notre prochaine Assemblée générale.

*Un petit mot pour ceux qui règlent en espèces ou par chèque il est impératif de bien respecter le barème ci contre car il faut que le montant annuel de la cotisation soit divisible par 12 (contrainte des instances nationales pour les statistiques).*



# Cotisations 2014

Montant des pensions et retraites par mois en €	Cotisations Mensuelles en €	Cotisations annuelles en €	PAC BIMESTRIELLES (prélevées tous les 2 mois)
545 à 625	6.25	75.00	12.50
625.50 à 700	6.75	81.00	13.50
700.50 à 775	7.50	90.00	15.00
775.50 à 850	8.25	99.00	16.50
850.50 à 925	8.75	105.00	17.50
925.50 à 1005	9.75	117.00	19.50
1005.50 à 1120	10.75	129.00	21.50
1120.50 à 1159	11.25	135.00	22.50
1159.50 à 1230	12.00	144.00	24.00
1230.50 à 1245	13.25	159.00	26.50
1245.50 à 1410	14.25	171.00	28.50
1410.50 à 1810	15.75	189.00	31.50
Au-delà de 1810	18.25	219.00	36.50

# DE GAULLE, créateur

**O**n entend souvent: « c'est le général de Gaulle qui a créé la Sécurité sociale. » C'est faux.

Il n'est pas question de faire de l'anti-gaullisme mais simplement de l'expliquer d'une façon inattaquable en se fondant sur l'Histoire et les textes de lois :

- 1/ L'idée de la création de la Sécurité sociale a été inscrite dans le volet social du programme du Conseil National de la Résistance auquel de Gaulle n'a participé et n'est allé à aucune réunion. Il est l'homme du 18 juin, le président du CFLN (Comité Français de Libération Nationale), le premier président du GPRF (Gouvernement Provisoire de la République française). Il n'a donc pas pris part aux débats du CNR.
- 2/ L'ordonnance du 4 octobre 1945 sur la mise en place de la Sécurité sociale (décidée

par le CNR et définie dans ses grandes lignes) est signée par Alexandre Parodi, premier ministre du Travail et de la Sécurité sociale à la Libération dans le premier GPRF.

- 3/ La loi de généralisation de la Sécurité sociale du 22 mai 1946 est signée par Félix Gouin, président du Conseil, Ambroise Croizat, 2<sup>ème</sup> ministre du Travail et de la Sécurité sociale et André Philip, ministre des finances.

Lorsque cette loi est publiée au Journal Officiel de la République française, de Gaulle n'est plus au gouvernement. Il l'a quitté en janvier 1946.

Deux autres lois complémentaires sur la Sécurité sociale, signées par Ambroise Croizat seront publiées les 7 et 30 octobre 1946.

**Loi n° 46-1146 du 22 mai 1946 portant généralisation de la sécurité sociale**  
 Titre Ier-Dispositions générales-Chapitre 1er-Champ d'application

*Extraits : Article 1er*  
 Tout Français résidant sur le territoire de la France métropolitaine bénéficie, sous réserve des dispositions prévues à l'article 29 de la présente loi, des législations sur la sécurité sociale et est soumis aux obligations prévues par ces législations dans les conditions de la présente loi.....

Dispositions diverses

**Article 29**  
 Par dérogation aux dispositions de la présente loi, les personnels des branches d'activité ou d'entreprises prévues au deuxième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 demeurent **provisoirement** soumis aux dispositions législatives ou réglementaires fixant leur régime propre de sécurité sociale.

**Article 30**  
 Des décrets apporteront aux dispositions des législations sur les assurances sociales et des autres législations et réglementations sur les régimes spéciaux de sécurité sociale prévus à l'article 17 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, les modifications nécessaires pour garantir aux bénéficiaires desdites législations et réglementations des avantages au moins équivalents à ceux qui résultent du chapitre IV du titre Ier de la présente loi.....

**Article 34**  
 Les dispositions de la présente loi seront étendues par des lois ultérieures à l'Algérie, à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique, à la Réunion et aux territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer.  
 La présente loi, délibérée et adoptée par l'assemblée nationale constituante, sera exécutée comme loi de l'état.  
 Fait à Paris, le 22 mai 1946

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République,  
 Félix GOUIN  
 Le ministre du travail et de la sécurité sociale,  
 A CROIZAT  
 Le ministre des finances,  
 A. PHILIP

## de la Sécu : FAUX !



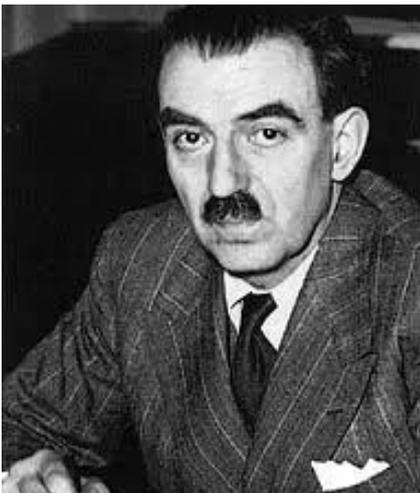
**Alexandre Parodi**

1<sup>er</sup> ministre du Travail et de la Sécurité sociale

dans le Gouvernement Provisoire de la République Française

il est signataire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 sur

la Sécurité sociale,



**André Philip,**  
Ministre des finances  
Signataire de la loi



**Félix Gouin** Président du Conseil  
après le départ de de Gaulle  
en janvier 1946.  
Signataire de la loi



**Ambroise Croizat**  
Ministre du Travail et  
de la Sécurité sociale.  
Signataire de la loi

## LE FONDS D'ACTION SOCIALE DE LA CNRACL (FAS)

### Le savez-vous ?

La CNRACL, dans le cadre de son fonds d'action sociale peut apporter des aides aux retraités ayant de petites retraites.

Ces aides sont multiples: chauffage, santé, équipement ménager, déménagement, vacances, télé assistance etc. Ces aides sont attribuées en totalité ou partiellement en fonction de plafonds de ressources.

Cette année encore, nos administrateurs CGT ont obtenu "à l'arraché" une amélioration des plafonds de ressource et du montant des aides.

Malheureusement de plus en plus de retraités risquent bien d'avoir recours à ces aides du fait de la baisse des pensions dûe aux réformes des retraites qui se succèdent.

Notre F.A.S. est une spécificité du régime CNRACL regardé soit avec méfiance soit avec envie et il est de la responsabilité collective qu'il serve aux besoins des retraités selon leur niveau.

Lorsque le gouvernement envisage un guichet unique pour l'ensemble des régimes de retraite, ne vise-t-il pas aussi la mise en place d'un guichet unique pour l'action sociale à minima ?

Restons vigilants.



### Plafonds de ressources à ne pas dépasser

#### **Pour bénéficier de la totalité des aides**

Personne seule 1110 € mensuel

Couple 1665 € mensuel

#### **Pour bénéficier d'aides partielles**

de 1111 € à 1428 € mensuel

de 1666 € à 2142 € mensuel

## ELECTIONS ...ELECTIONS...ELECTIONS

**2014** sera une année d'élections. Elections politiques bien sûr, les municipales les 23 et 30 mars et les européennes le 25 Mai.

Mais aussi les élections à notre caisse de retraite la CNRACL pour renouveler le conseil d'administration ou siègent entre autres nos élus CGT.

Ces élections dont la date n'a pas encore été fixée ont lieu tous les 6 ans dans les 9 mois qui suivent les municipales donc dans tous les cas en 2014.

Cette élection devra toutes et tous nous mobiliser car elle a une très grande importance concernant la retraite et les retraités pour plusieurs raisons.

1°) Notre caisse qui regroupe les actifs et retraités territoriaux et hospitaliers est une des plus importantes caisses de retraite avec plus de 2 millions 100 000 actifs et plus de 1 millions de retraités.

2°) C'est une des rares caisses où les administrateurs, donc nos représentants, sont élus sur listes syndicales bien sûr, ce qui est un gage de démocratie.

De ce fait les résultats seront attendus et scrutés à la loupe pour voir ce que pèsera chaque organisation syndicale car la CGT à l'instar d'autres organisations s'est toujours mobilisée et a multiplié les actions contre ces réformes de retraites scandaleuses qui engendrent la casse de la retraite solidaire par répartition et la baisse du montant des pensions.

Il y aura nécessité d'en reparler mais d'ores et déjà nous savons que pour les retraités le vote se fera par correspondance carte T avec code barre ce qui n'est pas simple .

On pourrait résumer cette année 2013 par deux phrases :

Une immense déception pour la politique menée par ce gouvernement qui se réclame de la gauche.

Une mobilisation qui est loin d'être à la hauteur des enjeux.

Par contre nous avons retrouvé un patronat très combatif, qui a tendance à camper à Bercy et qui y trouve une écoute favorable à ses intérêts.

On a vu aussi l'éclosion de diverses jacqueries avec les pigeons, les poussins, les dindons, maintenant les bonnets de toutes les couleurs et les sacrifiés.

Malheureusement cette année sera aussi marquée par une vague sans précédent de fermetures d'entreprises, une montée du chômage et une aggravation de la pauvreté.

## Comme les autres années, nous avons battu le pavé :

- ⇒ Le 31 janvier à l'appel de la fonction publique des Terreaux à la préfecture.
- ⇒ Le 7 février, rassemblement devant le Medef.
- ⇒ Le 5 mars de la manufacture des tabacs à Bellecour.
- ⇒ Le 28 mars manifestation des retraités de Jean Macé à la préfecture.
- ⇒ Le 9 avril une manifestation en commun avec Force Ouvrière.
- ⇒ Le 1<sup>er</sup> Mai par tradition de Jaurès à Bellecour.

Nous avons tenu le congrès de notre syndicat le 13 juin.

⇒ Le 19 juin un rassemblement devant la permanence du député Touraine, suivi d'un pique-nique place Guichard.

Pas de vacances syndicales, distribution de tracts à la Part-Dieu et sur plusieurs marchés, avec plusieurs actions sur le tour de France lors de son passage à Lyon.

- ⇒ Meeting de rentrée le 9 septembre avec Thierry Lepaon
- ⇒ Le 10 septembre manifestation actifs retraités
- ⇒ Le 8 octobre nouvelle visite à Monsieur Touraine.
- ⇒ Le 15 octobre rassemblement devant le Medef.
- ⇒ Le 5 novembre, 10 000 manifestants à Roanne pour soutenir 5 syndicalistes traduits devant le tribunal comme de véritables voyous !
- ⇒ Le 26 novembre, pour dire non une fois de plus à la nouvelle réforme des retraites.

Et enfin le 12 décembre pour notre pouvoir d'achat.

Le mécontentement est loin d'être apparent dans les actions.

Un débat immanquable lors de notre assemblée de début janvier !

Bien sûr un certain travail est réalisé aussi dans diverses structures de la CGT, sans oublier la distribution du journal des retraités du Rhône sur les marchés et la publication des livrets de L'Institut d'Histoire Sociale CGT du Rhône.







ASSOCIATION LOI 1901  
N° 691039912

## **LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES COMMUNAUX DU RHONE**

*Siège Social chez M. BERTRAND Gaby  
5 chemin côte Chevalier 69140 RILLIEUX LA PAPE  
Email :lsr.communaux69@yahoo.fr*

**D**éjà 20 ans de retraite sans jamais s'ennuyer: la maison, la famille, les amis, mais aussi L.S.R.

L'association m'a permis de découvrir les arcanes de Lyon et de ses environs qui me sont restés inconnus pendant ma période d'activité ... par manque de temps et de courage.

Une grande diversité de loisirs et d'intérêts:

musées avec guide au prix coûtant, des balades dans des quartiers de Lyon et de sa banlieue, visite d'usine en activité, des spectacles, sortie d'une journée et voyages en France et à l'étranger, , entretien avec un notaire, remise à niveau pour la conduite automobile avec la police municipale, rencontre avec une personne de la Sécurité sociale sur la santé, la mémoire , le sommeil.

Par ces temps de grogne, ne nous laissons pas envahir par la morosité...

Nous trouvons avec L.S.R. une deuxième vie : LA RETRAITE

Une nouvelle association est née.: L.S.R. Nord Isère à Diemoz. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons partager avec eux nos loisirs et activités.

**L.S.R. vous souhaite à toutes et à tous  
une très bonne santé et une super an-  
née 2014.**

**JOYEUSES FÊTES A TOUS  
Gaby Bertrand**

Pour tout renseignement:  
**Gaby BERTRAND**  
**Tél 04 78 88 86 02**



## 1914—1918 il faut réhabiliter les fusillés pour l'exemple



Félix BAUDY et Henri PRESBOT ont été fusillés pour l'exemple le 20 avril 1915, tous deux membres du syndicat CGT des maçons et aides de Lyon et Banlieue:  
parce qu'ils étaient membres de la CGT enrôlés au 63ème R.I. et qu'ils refusaient d'exécuter un ordre imbécile.

Le président de l'IHS CGT Rhône a écrit au Président de la République pour demander leur réhabilitation.

A Monsieur le Président de la République

Objet : Réhabilitation des fusillés  
Pour l'exemple pendant la guerre 14-18

Monsieur le Président

Nous allons prochainement commémorer le centième anniversaire de la guerre de 1914 1918 nous pensons qu'il sera juste de réhabiliter les fusillés pour l'exemple

Parmi ces victimes injustement fusillés il y eu de nombreux syndicaliste de la CGT (elle était à l'époque la seule confédération syndicale) nous demandons que bientôt 100 ans après le début de cette boucherie , justice leurs soit rendue

Le syndicat des maçons de LYON Banlieue a compté des victimes parmi ses adhérents nous demandons en leurs noms mais aussi pour le respect de leurs familles la réhabilitation pour des hommes dont le seul crime a été d'être là au mauvais moment ou d'avoir milités pour la paix

Notre institut d'histoire CGT du Rhône n'a pas seulement pour rôle de travailler sur le passé mais aussi justement en travaillant sur le passé d'éclairer le présent

En espérant qu'une suite sera donnée a notre demande

Recevez Monsieur le Président nos respectueuse salutations

Le 4 Novembre 2013-  
Le Président IHS CGT Rhône  
Charles RAMAIN